

A.FR.AV  
2811 Chemin de Saint-Paul  
Parc Louis Riel  
30129 MANDUEL FRANCE

Paris, le

**15 NOV. 2017**

**A rappeler dans toute correspondance :**

**N/Réf : 17-018239 / RECEVABILITE**

Interlocuteur : Marie PICHON

Courriel : marie.pichon@defenseurdesdroits.fr



Monsieur,

Vous avez saisi le Défenseur des droits d'une réclamation concernant les difficultés que vous rencontrez à être recevable en vos demandes devant le Tribunal de grande instance et vous sollicitez notre intervention.

S'agissant d'un litige d'ordre privé, la loi organique du 29 Mars 2011 ne confère au Défenseur des droits de pouvoirs d'enquête et de recommandation que dans les situations de discrimination, fondées sur un critère prohibé, d'atteinte aux droits et à l'intérêt supérieur de l'enfant, ou de manquement à la déontologie imputable à un service privé de sécurité. Or, tel ne semble pas être le cas en l'espèce.

Toute action en justice suppose d'avoir la qualité à agir ainsi qu'un intérêt légitime à faire valoir devant la juridiction saisie. Tout demandeur doit être personnellement concerné par l'atteinte subie et avoir un intérêt à ce que son droit soit reconnu ou son préjudice indemnisé.

Sachez qu'il résulte de l'article 31 du code de procédure civile ainsi que de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 régissant les associations que, hors habilitation législative, une association ne peut agir en justice au nom d'intérêts collectifs qu'autant que ces derniers entrent dans son objet social (Civ2 27 mai 2004). Il convient donc de vous reporter à vos statuts dont nous ne disposons pas afin d'évaluer si les demandes que vous entendez formuler rentrent dans votre objet social. Nous insistons sur le fait que votre association, faute d'être habilitée législativement, doit démontrer la volonté de protéger des intérêts collectifs.

Nous vous incitons à prendre attache avec le Centre départemental d'accès au droit de Nîmes situé Boulevard des arènes et joignable au 04 66 76 48 90. Vous y serez renseignés et conseillés sur les démarches que vous auriez intérêt à entreprendre.

Ne pouvant intervenir d'avantage, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du département recevabilité-orientation-access aux droits

  
Fabien DECHAVANNE

**Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés ? Écrivez gratuitement au Défenseur des droits**

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07

+33 (0) 1 53 29 22 00

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)